

**1. Identification**

<b>Identificateur de produit</b>	<b>Antimony Product</b>		
<b>Autres moyens d'identification</b>			
<b>Numéro de la FDS</b>	233		
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>			
<b>Fabricant</b>			
<b>Nom de la société</b>	Materion Advanced Materials Group		
<b>Adresse</b>	42 Mt. Ebo Road South Brewster, NY 10509 États-Unis		
<b>Téléphone</b>	Supplier Phone	1+845.279.0900	
<b>Site Web</b>	materion.com		
<b>Courriel</b>	Non disponible.		
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	CHEMTREC	1+703.527.3887	

**2. Identification des dangers**

<b>Dangers physiques</b>	Matières solides inflammables	Catégorie 2
<b>Dangers pour la santé</b>	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2B
	Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Catégorie 2
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu	Catégorie 2
	Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme	Catégorie 2
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.	

**Éléments d'étiquetage**

<b>Mention d'avertissement</b>	Attention
<b>Mention de danger</b>	Matière solide inflammable. Provoque une irritation des yeux Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer Les conteneurs au sol et équipement de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Ne pas respirer la poussière, la fumée, le gaz, la brume, les vapeurs, la vaporisation. Lavez vigoureusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection, une protection oculaire et une protection faciale.
<b>Intervention</b>	En contact avec les yeux : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact si la victime en porte et qu'il est possible de les retirer facilement. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de malaise. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins. En cas d'incendie : utiliser un agent d'extinction approprié. Recueillir le produit répandu.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)** Aucuns connus.

**Renseignements supplémentaires** Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Substances

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Antimoine		7440-36-0	100 - 100

\* Indique qu'une dénomination chimique précise ou un pourcentage de composition est retenu comme secret commercial.

### 4. Premiers soins

#### Inhalation

S'il y a respiration difficile, retirez à l'air frais et gardez au repos dans une position confortable pour respirer. Appeler un médecin si les symptômes se développent ou s'ils persistent.

#### Contact avec la peau

Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Contact avec les yeux

Ne pas se frotter les yeux. Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles cornéennes, s'il y a possibilité de le faire. Continuer de rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

#### Ingestion

Rincer la bouche. En cas d'ingestion en grande quantité, appeler immédiatement un centre antipoison.

#### Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Étourdissements. Maux de tête. Nausée, vomissements. Diarrhée. Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmolement, rougeur et gênes. Toux. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.

#### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. En cas de brûlure : laver immédiatement avec de l'eau. Enlever, pendant le lavage, les vêtements qui ne collent pas à la peau. Appeler une ambulance. Continuer le lavage pendant le transport à l'hôpital. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.

#### Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). S'assurer que le personnel médical est averti des substances impliquées et prend les précautions pour se protéger.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO2).

#### Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

#### Dangers spécifiques du produit dangereux

Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant l'incendie.

#### Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.

#### Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie et/ou d'explosion ne pas respirer les fumées. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

#### Méthodes particulières d'intervention

Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.

#### Risques d'incendie généraux

Matière solide inflammable.

### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

## Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient.

Déversements importants : Mouiller avec de l'eau et la retenir pour une évacuation ultérieure. Pelleter le matériau dans une benne à ordures. Éviter que le produit pénètre dans les égouts. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Prendre des précautions adéquates, comme une mise à la terre et une mise à la masse, ou le recours à des atmosphères inertes. Ne pas manipuler, entreposer ni ouvrir à proximité d'une flamme nue, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit du soleil. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Ventilation antidéflagrante générale et localisée. Éviter le contact avec les yeux. Éviter l'exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage.

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Éloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver dans un endroit frais et sec protégé contre les rayons solaires. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit muni de gicleurs. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Limites d'exposition professionnelle

#### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Substance	Type	Valeur
Antimony Product	PEL (limite d'exposition admissible)	0.5 mg/m3
Composants	Type	Valeur
Antimoine (CAS 7440-36-0)	PEL (limite d'exposition admissible)	0.5 mg/m3

#### ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Substance	Type	Valeur
Antimony Product	TWA	0.5 mg/m3
Composants	Type	Valeur
Antimoine (CAS 7440-36-0)	TWA	0.5 mg/m3

#### États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Substance	Type	Valeur
Antimony Product	TWA	0.5 mg/m3
Composants	Type	Valeur
Antimoine (CAS 7440-36-0)	TWA	0.5 mg/m3

### Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

### Paramètres de contrôle

Suivre les procédures standard de surveillance.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

### Protection de la peau

**Protection des mains** Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

### Autre

Porter un vêtement de protection approprié. L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

### Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique** Solide.

**Forme** Solide.

**Couleur** Non disponible.

**Odeur** Sans objet.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation** 630 °C (1166 °F)

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** 1635 °C (2975 °F)

**Point d'éclair** Non disponible.

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Matière solide inflammable.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

**Limite d'explosibilité - supérieure (%)** Non disponible.

**Tension de vapeur** < 0.0000001 kPa à 25 °C

**Densité de vapeur** Non disponible.

**Densité relative** Non disponible.

### Solubilité

**Solubilité (eau)** Insoluble

**Coefficient de partage n-octanol/eau** Non disponible.

**Température d'auto-inflammation** Sans objet.

**Température de décomposition** Non disponible.

**Viscosité** Non disponible.

## Autres informations

Densité	6.68 g/cm <sup>3</sup> estimé à 25 °C
Propriétés explosives	Non explosif.
Formule moléculaire	Sb
Masse moléculaire	121.75 g/mole
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Densité	6.68 à 25 °C

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.
Conditions à éviter	Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Acides. Les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
Contact avec les yeux	Provoque une irritation des yeux
Ingestion	Faible danger présumé en cas d'ingestion.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**  
Maux de tête. Étourdissements. Nausée, vomissements. Diarrhée. Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmolement, rougeur et gênes. Toux.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Non disponible.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
Sensibilisation respiratoire	N'est pas un sensibilisant respiratoire.
Sensibilisation cutanée	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.
Cancérogénicité	Ce produit n'est pas considéré comme un carcinogène par l'IARC, l'ACGIH, le NTP et l'OSHA.

### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	N'est pas un danger d'aspiration.
Effets chroniques	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Produit	Espèces	Résultats d'épreuves
Antimony Product		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Vairon à tête de mouton (Cyprinodon variegatus) 6.2 - 8.3 mg/l, 96 heures
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Antimoine (CAS 7440-36-0)		
<b>Aquatique</b>		
Poisson	CL50	Vairon à tête de mouton (Cyprinodon variegatus) 6.2 - 8.3 mg/l, 96 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

<b>Persistence et dégradation</b>	Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Mobilité dans le sol</b>	Aucune donnée disponible.
<b>Autres effets nocifs</b>	On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

## 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les contenants selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### DOT

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IATA

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### IMDG

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementations Fédérales des Etats-Unis** Ce produit est qualifié de "chimiquement dangereux" selon la définition de OSHA Hazard Communication Standard, 29 CFR 1910.1200.

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Antimoine (CAS 7440-36-0)

Inscrit.

### ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

## Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

**Catégories de danger** Danger immédiat - Oui  
Risque différé - Oui  
Danger d'incendie - Oui  
Danger lié à la pression - Non  
Danger de réactivité - Non

### SARA 302 Substance très dangereuse

Non inscrit.

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Oui

### SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregi.	% en poids.
Antimoine	7440-36-0	100 - 100

## Autres règlements fédéraux

### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Antimoine (CAS 7440-36-0)

### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

**Section 112(r) de la Loi sur la qualité de l'eau (CWA) (40 CFR 68.130)** Polluant prioritaire  
Polluant toxique

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** 0.006 mg/l  
0.006 mg/l

## États-Unis - Réglementation des états

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Antimoine (CAS 7440-36-0)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - Substances dangereuses : Tous les composés de cette substance sont considérés comme des risques pour l'environnement

Antimoine (CAS 7440-36-0)

### États-Unis - Substances contrôlées de la Californie Département de la justice de la CA (California Health and Safety Code Section 11100)

Non inscrit.

### États-Unis. Californie. Liste des produits chimiques candidats. Réglementations pour des produits de consommation plus sûrs (Cal. Code Regs, titre 22, 69502.3, subd. (a))

Antimoine (CAS 7440-36-0)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Antimoine (CAS 7440-36-0)

### États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Antimoine (CAS 7440-36-0)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) en Pennsylvanie - substances dangereuses

Antimoine (CAS 7440-36-0)

### États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Antimoine (CAS 7440-36-0)

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Antimoine (CAS 7440-36-0)

### États-Unis - Proposition 65 de la Californie

La Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (1986) de la Californie (Proposition 65) (Eau potable et substances toxiques): Ce produit ne contient pas de substances chimiques reconnues pour causer le cancer ou comme agents toxiques pour la reproduction.

## 16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision

**Date de publication** 07-Octobre-2015

**Version n°** 01

**Avis de non-responsabilité**

Materion Brewster LLC ne peut prévoir toutes les conditions d'utilisation des présentes informations et de son produit, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit. Il relève de la responsabilité de l'utilisateur de veiller à assurer une manipulation, un entreposage et une élimination du produit en toute sécurité. L'utilisateur est responsable en cas de perte, de blessure, de dommage ou de frais causés par une utilisation inadéquate. Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles.